

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 octobre 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/10/11

Date de la convocation	25/09/2018
	<u>Votes</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Réhabilitation du bâtiment Gare – Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne gare. Il précise qu'avec l'aide du CAUE, dans son rôle d'assistant à

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-11-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

maitrise d'ouvrage, l'architecte, Mr Landemaine, a été désigné au mois de juillet 2018 et que la phase diagnostic est lancée.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation de la tranche ferme est estimé à 500 000.00 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières au titre du contrat de ruralité.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation

Il précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	500 000.00€
- Coût estimé des honoraires H.T. :	55 000.00€
Total H.T	555 000.00€
T.V.A 20%	111 000.00€
TOTAL TTC	666 000.00€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare tranche 1 et son plan de financement pour un montant de travaux de 500 000.00€ HT. et 55 000.00€ HT d'honoraires.
- Sollicite au titre du contrat de ruralité l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-11-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018